

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CSE SSCT
ORLOG SAINT LAURENT BLANGY
Du 11 Juillet 2023

Début : 10 h 03

Fin : 11 h 04

Membres de la Direction présents :

Gregory DELASSUS : Directeur de Site

Florence DUBOIS : Chargée des Ressources Humaines 0

Membres du CSE / DS présents :

Céline GALLET : Titulaire collègue 1

Cynthia MURA : Titulaire collègue 1

David MROCKOWSKI : Titulaire collègue 1

Melvin LORION : Titulaire collègue 1 / Délégué syndical CGT

Patrick REGNIER : Titulaire collègue 1

Slyman LORION : Titulaire collègue 1

Bertrand ROUSSEL : Titulaire collègue 1

Kevin DUMONT : Titulaire collègue 1

Laurent DEGOSSE : Titulaire collègue 2 / Délégué syndical CFDT

Membres du CSE / DS absents :

Patrice DELABROY : Titulaire collègue 1 / Délégué syndical FO

Invités :

Christophe JUMEL : Responsable d'exploitation TVX RECEP MAINTENANCE QHSE

Supports et documents utilisés :

Réponses Questions :

- 1) CGT-FO-CFDT : Approbation du compte rendu.

Le compte rendu du CSE de mai 2023 est approuvé.

- 2) Remplacement du titulaire CFDT Mr Frédéric Denhez par Mr Laurent Degosse.

Laurent DEGOSSE à compter du 01 juillet 2023 remplacera en tant que membre élus titulaire et DS CFDT Mr Frédéric DENHEZ.

- 3) Classification PUMA, qualification et intitulé de poste.

Lors du dernier CSE, les élus ont posé la question concernant l'évolution des coefficients pour certains salariés. De ce fait, la direction en a profité pour réaliser un bilan pour l'ensemble des collaborateurs afin de mettre en adéquation le coefficient en phase avec l'intitulé ou inversement.

Les 2 coefficients qui sont majoritairement utilisés sont :

- 115 L pour le poste d'Agent Logistique Polyvalent
- 125 L pour le poste de Cariste Polyvalent

Le but est de coller et de respecter la classification PUMA : « Pour un Meilleur Accompagnement » afin d'avoir une homogénéité entre les intitulés de poste et les coefficients pour l'ensemble du site.

Pour cela la direction est venue faire le point sur l'ensemble des collaborateurs, afin de réaliser les avenants aux contrats de travail, soit pour changer le coefficient ou l'intitulé de poste.

Voici le bilan des modifications à apporter :

- 9 personnes ont un coefficient 125 L, sans avoir l'intitulé de poste Cariste Polyvalent

L'intitulé actuellement utilisé est Agent Logistique – Cariste – Préparateur de commandes

- 6 personnes ont le coefficient 115L sans avoir l'intitulé de poste Agent Logistique Polyvalent

L'intitulé actuellement utilisé est Agent Logistique – Préparateurs de commande

- 28 personnes ont un coefficient 115L au lieu du 125L sans avoir l'intitulé de poste cariste polyvalent

L'intitulé actuellement utilisé est Agent Logistique- Préparateur de commandes

Déroulement et explication du projet :

- ✓ Signature des avenants

Plusieurs salariés se verront proposer un avenant au contrat de travail pour changer l'intitulé de poste ou le coefficient

- Les personnes qui sont ou seront en 125L, sont les salariés conduisant actuellement un chariot de façon quotidienne

- Les personnes qui se voient évoluer en coefficient, n'ont pas de changement de salaire, ni de rétroactivité, car les taux horaires appliqués sont supérieurs à ce que prévoit la CCN selon le coefficient et l'ancienneté.
- La fiche de poste sera remise aux salariés signant l'avenant, le salarié devra la dater, signer et indiquer « remis en main propre et lu et approuvé »

Remarque : La CCN prévoit que même un Cariste Polyvalent peut être amené à effectuer d'autres tâches que celles de conduire un chariot, il peut être amené à effectuer toutes autres missions comme de la préparation de commandes piétons, déchargement de conteneur, filmage, contrôle, emballage, nettoyage ... (Liste non exhaustive), toutes missions qui entrent dans ses compétences et qui entrent dans le cadre de devoir réaliser de la polyvalence sur le site afin de pallier aux volumes et besoins des différents services.

Tout agissement contraire, tel qu'un refus, pourra être considéré comme fautif et pourra en fonction de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions inscrites dans le règlement intérieur de la société.

La mise en œuvre se fera sur juillet/août/septembre afin que la direction ait le temps de recevoir les salariés puisque nous sommes en période estivale.

4) CGT-FO-CFDT : Bilan effectifs

	Effectif comptabilisé en juillet 2023
Ouvrier / Employé	156
Agent de maîtrise	17
Cadre	4
Total	177

Nombre de CDI	Nombre de CDD	Nombre de contrat pro et apprentissage
150	25	2

5) CGT : Pour la période estivale, serait-ce possible d'autoriser les pantacourts ?

La direction nous confirme que cela n'est pas possible pour des mesures de sécurité.

6) CGT-FO : Serait-ce possible d'agrandir les vestiaires hommes ?

Il y a 103 hommes sur site pour 61 femmes.

Les vestiaires hommes ont 67 casiers et les vestiaires femmes ont 126 casiers.

De ce fait, la direction a inversé les deux vestiaires pour qu'il y est le bon nombre de casier pour chaque catégorie.

7) CGT : Peut-on libérer les emplacements bloqués en Q5 afin de pouvoir de nouveau stocker dans cette zone ?

Le taux de remplissage du site est à 50%, de ce fait, il n'est pas nécessaire de libérer les emplacements bloqués. Cette zone sera dédiée à des emplacements multi charges.

8) CGT : Pourquoi la machine à café des chauffeurs a été enlevée ?

La direction indique que la machine à café était toujours abimés, car les chauffeurs secouaient la machine et donc tombée toujours en panne.

Partie Sécurité :

1) CGT-FO-CFDT : Bilan AT et AM

Bilan AT :

CDI / CDD						
Mois	Nombre d'AT total	Nb d'AT avec arrêt	Heures travaillées	Nnb de jours d'arrêt total suite AT	Taux de Fréquence	Taux de Gravité
Janvier	0	0	18133	37	0,00	2,04
Février	2	2	20209	29	98,97	1,44
Mars	3	3	20028	59	149,79	2,95
Avril	5	5	19945	54	250,69	2,71
Mai	0	0	14890	15	0,00	1,01
Juin	2	2	20275,27	12	98,64	0,59
2023	12	12	113 480	206	105,75	1,82

2 AT au moins de juin :

- 1 en TUL PUER : Mal de dos 11 jours d'arrêts
- 1 en TCO : Coupure au doigt 6 jours d'arrêts

Bilan des maladies pour le mois de juin :

Nombre de journées d'absences pour MALADIE au 30/06/2023			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	3 653.00	160.00	4.38

Répartition des absences pour MALADIE selon leur durée au 30/06/2023					
Catégorie	Moins de 3 jours	Entre 3 et 7 jours	Entre 8 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Plus de 90 jours
Total	8	5	7		

2) CGT-FO : Quand utiliserons-nous les nouveaux chariots dans les secteurs tul /puer ?

Plusieurs chariots ont été mis en fonctionnement, Fenwick doit intervenir pour régler quelques soucis de paramétrage afin de mettre la totalité des chariots en service.

3) CGT : Peut-on avertir les élus le jour où il y a un d'accident du travail car nous en avons connaissance parfois quelques jours après ou lors de l'analyse d'AT ?

La direction indique qu'elle avertira par mail les élus dans les meilleurs délais lors d'un AT, et continuera à demander aux élus de participer à l'analyse d'AT.

4) CFDT : Serait-ce possible de changer les reposes pieds abimés ?

Les reposes pieds ont été commandés.

5) CFDT : Serait-ce possible de couper les tiges filetées au niveau du trieur ? (En dessous du trieur)

La maintenance à pris le point. Par ailleurs, la direction demande pour ce type de question, de préciser le lieu exact.

6) CFDT : Peut-on baisser la pression des robinets aux toilettes ?

Il est difficile de pouvoir régler la pression des robinets, la direction ne peut rien faire pour ça, à part faire des entretiens réguliers pour retirer le calcaire.

7) CFDT : Serait-ce possible de ne pas mettre les femmes sous le trieur lors de l'injection TUL ?

La direction indique que pour le moment il est compliqué de recruter, mais que les prochaines vagues de recrutement se feront dans l'optique d'embaucher plus de personnel masculin afin d'avoir plus d'hommes sur le trieur.

Par ailleurs, dans le temps, les vagues TCO et TUL seront mixés donc cela sera aussi plus simple.

Melvin LORION
Secrétaire du CSE



Gregory DELASSUS
Président du CSE

